



Déclaration préalable intersyndicale CFDT-VNF FO-VNF au CSA local du 12 février 2026

Madame la Directrice,
Mesdames, Messieurs de la direction,
Membres du CSA local,

Préalablement à l'ouverture de la séance de ce jour, l'intersyndicale CFDT VNF et FO VNF souhaite lire une déclaration pour laquelle votre réponse déterminera la présence de nos organisations syndicales à ce CSA.

La directrice générale s'est engagée par écrit le 9 décembre sur le fait que *« tant que la négociation de l'accord AMG sera ouverte, aucune fermeture de site – autre que le transfert des activités d'exploitation vers les PCC en cours de mise en exploitation, et donc la fermeture des sites éclusiers correspondants – n'interviendra »*.

Depuis, suite à un revirement de la direction générale le 8 janvier sur un prérequis à la négociation de l'accord AMG, à savoir « aucune fermeture de site tant qu'il reste au moins 4 agents sur site » nos organisations ont décidé dans un premier temps, en intersyndicale, d'un boycott général des instances. Dans un second temps, suite à l'engagement de la directrice générale d'organiser, à la demande de l'intersyndicale CFDT-VNF et FO- VNF, une consultation des personnels positionnés sur les 155 sites annoncés comme non-pérennes d'ici la fin février/début mars, l'intersyndicale a décidé de suspendre le boycott des instances sous réserve d'aboutir à la consultation des personnels sur la base de 3 options proposées.

Les personnels concernés par le point de consultation « projet de téléconduite phase 1 » sont concernés par la consultation prochaine et il apparaît incongrus d'acter ce jour la fermeture de 3 écluses et d'autres à venir, pour, dans quelques jours, leur demander leur avis.

Nous rappelons également que le 16 janvier, la direction générale a été destinataire d'un courrier de la CFDT-VNF demandant l'inscription en CSA Central d'un point sur le RETEX des PCC et sur l'harmonisation des standards organisationnels et opérationnels. Ce courrier alertait notamment sur toutes les difficultés rencontrées suite à la mise en place des PCC de Valenciennes et Waziers dans la DT Nord-Pas-de-Calais générant des arrêts maladies, des tensions avec les personnels liés principalement à des baisses d'ETPT arbitraire dès la mise en œuvre du PCC de Waziers, une organisation de travail inadaptée sans aucune concertation ni avec les agents, ni leurs représentants et de fortes tensions avec les usagers dont les agents en PCC font les frais.

Dans l'attente de la réalisation de la consultation des personnels des 155 sites non-pérennes, la suspension du boycott des instances n'a pas vocation à être un créneau pour faire passer les réorganisations du projet de modernisation de VNF. De plus, en l'absence d'un cadre

définissant les conditions d'accompagnement des personnels impactés par les fermetures de sites et en l'absence d'un cadre clair définissant les standards des moyens et conditions de travail pour les personnels affectés en PCC (nombre agents, cycle de travail, modalités opérationnelles, rôle des chefs de salles etc.) nous ne pouvons accepter un point de consultation sur le projet de téléconduite y compris sur sa phase 1 qui ouvre la porte aux autres phases ces prochaines années.

De fait et pour ces raisons, l'intersyndicale CFDT-VNF FO-VNF vous demande la requalification du point 2 de l'ordre du jour en point d'information afin de poursuivre les discussions sur ce projet ou le cas échéant, si vous n'en voyez pas l'utilité, le retrait de ce point de l'ordre du jour.

Nous invitons la direction territoriale du Nord-Est à presser la direction générale d'aboutir à la consultation des personnels et, dans un second temps, à définir le cadre qui permettra, préalablement aux projets de consultations portant sur le projet de modernisation de l'établissement, d'apporter toutes les garanties nécessaires aux personnels.

La transformation et la modernisation de VNF, que cela soit dans le cadre de l'acte 1 ou de l'acte 2, ne pourra pas se faire à marche forcée sans les personnels et leurs représentants ni sans qu'il soit préalablement apporté une visibilité sur leur avenir professionnel, leurs futures conditions de travail et toutes les garanties utiles.

Dans l'attente de votre réponse sur cette demande qui déterminera notre participation à ce CSA, nous vous remercions pour votre attention.

L'intersyndicale CFDT-VNF FO-VNF